

VISITE AUX PATIENTS HOSPITALISÉS



Service de maternité

- **Consultations en obstétrique** 1 accompagnant majeur possible pour les consultations essentielles au suivi de grossesse et les échographies sur présentation d'un passe sanitaire valide.
- **Consultations en gynécologie** 1 accompagnant majeur possible pour les consultations d'annonce, de suivi cancérologique, d'orthogénie uniquement ou l'assistance aux personnes vulnérables.
- **Salle de naissance** accès possible au 2ème parent (ou autre accompagnant majeur) non malade pas de passe sanitaire systématique selon la programmation
- **Séjour en maternité** le 2ème parent est autorisé sur présentation d'un passe sanitaire valide et en cas d'absence de signes cliniques en faveur du COVID (1 visite par jour ou séjour intégral en chambre). La femme peut choisir un accompagnant de remplacement si le 2ème parent est malade. Pas de changement d'accompagnant durant l'hospitalisation. La visite de la fratrie est autorisée de 15h à 20h. Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans. Pas de visite des grands-parents ou du reste de la famille. Si la patiente est COVID+, pas de présence de 2ème parent ou d'autres visites.